

Conseil Municipal du 2 Juin 2020

Le quorum est atteint : 13 conseillers présents à l'ouverture de la séance
Secrétaire de séance : Jérôme BELIN
Secrétaire auxiliaire : Véronique LAPACHERIE
Absents : Tatiana LIACHENKO – Sébastien GALLINEAU

1 – Approbation du CR du CM du 26 Mai 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

2 - Indemnités du maire et adjoints

- Mr le Maire ne souhaitant pas siéger à la Communauté de Communes du Grand Figeac, considère donc que son ancienne indemnité suffit, soit 1 205,71 € brut
- Les 4 adjoints toucheront l'indemnité maximale, soit 416,17 € brut.

Voté à l'unanimité

3 – Au vu de l'article L2122-22, délégation est donnée à Mr le Maire concernant les points suivants :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Voté à l'unanimité

4 – Les commissions suivantes sont composées de membres :

- Finances - Budgets : J COLDEFY- JP MEJECAZE - M SERRAU - V BOUYSSOU- A MEZY- J BELIN - B SOULIE
- Listes électorales : JP MEJECAZE - C MAS

- Ecole : J COLDEFY - V BOUYSSOU - B GRIMAL - A MEZY - D MARTINEZ
- Assainissement : M SERRAU - J BELIN - C MAS
- Travaux bâtiments communaux : J COLDEFY - JP MEJECAZE - M SERRAU - J BELIN - T SEGOND - B GRIMAL
- Communication : J COLDEFY - A MEZY - S GALLINEAU – VERBIGUIE L – BERNARD JL -
- Environnement, tourisme : JP MEJECAZE - M SERRAU - A MEZY - B GRIMAL - T SEGOND -
- Voirie : J COLDEFY - JP MEJECAZE - M SERRAU - J BELIN - C MAS - L VERBIGUIE - S GALLINEAU
- Cimetiere : J COLDEFY - JP MEJECAZE - V BOUYSSOU - C MAS, L VERBIGUIE –
- Salle des fêtes : J COLDEFY - JP MEJECAZE - C. MAS - B GRIMAL
- Associations : J COLDEFY - M SERRAU - V BOUYSSOU - B SOULIER - B GRIMAL - T SEGOND -

Arrivé de Mr Sébastien Gallineau à 22 H 25

5 – Attribution de l'indemnité de conseil du trésorier

Voté à l'unanimité

6 – Délégués au parc : Titulaire J COLDEFY Suppléant : B SOULIE

7 – Délégués marché couvert : Titulaire JP MEJECAZE Suppléant : T SEGOND

8 – Syndicat Limargue : Titulaire T SEGOND Suppléant : M SERRAU

9 – Délégués CNAS : Titulaire L VERBUIGUIE Suppléant : V LAPACHERIE

10 – SYDED - Bois énergie : Titulaire J COLDEFY Suppléant : C MAS

11 – SYDED - Assainissement : Titulaire M SERRAU Suppléant : J COLDEFY

12 – SDAIL : Titulaire B SOULIE Suppléant : J COLDEFY

13 – Requêtes pour le cabinet médical et de Mme PAGES Stella (coiffeuse)

Demande du Médecin (Dr BOUIN) et de la coiffeuse d'une exonération de leur loyer pendant la durée du confinement soit 2 mois (du 16/03 au 11/05)

Après en avoir débattu : l'exonération est aussi attribuée au cabinet d'infirmières. L'exonération s'étend à un mois pour le cabinet médical et 2 mois pour le salon de coiffure

Ce point fait l'objet de 2 votes : un premier pour le médecin / infirmières, un second pour le salon de coiffure

1. Voté par 11 voix POUR, 3 CONTRE (M SERRAU – VERBIGUIE L – SOULIER b)
2. Voté à l'unanimité

Questions diverses

Point sur l'école par Mme Bouyssou Vanessa : au vu des contraintes sanitaires (Covid 19) toujours en vigueur, du manque de personnel communal pour assurer l'encadrement des élèves, il est décidé que la garderie restera fermée. Présentation aux employés avec remise des numéros de téléphone d'Amandine et Vanessa.

Prochaine réunion du conseil municipal le 15 juin à 20 h3 0

Aucun autre point étant à l'ordre du jour la séance est levée à 0H15